

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

CONCERNANT LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE POUR LA MISE EN PLACE D'UN PARC DE 3 EOILIENNES ET 2 POSTES DE LIVRAISONS À EXPLOITER SUR LA COMMUNE DE BELLENGREVILLE.

DEMANDEUR : SAS CENTRALE EOILIENNE DU BOIS DROUET, PARC CLUB MILLÉNAIRE BÂT 4, 1025 RUE HENRI BECQUEREL - 34 000 MONTPELLIER.

EMPLACEMENT DES INSTALLATIONS : ENTRE LA ROUTE D'EVRECY ET LA ROUTE DE BOURGUÉBUS (RD 41), 14 370 BELLENGREVILLE.

Par arrêté du 30 juillet 2024, une enquête publique d'une durée de 31 jours consécutifs est prescrite du lundi 23 septembre 2024 (10h00) au jeudi 24 octobre 2024 (17h00) inclus en mairies de Bellengreville, Moutt-Chicheboville et Frénuville, portant sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société SAS Centrale Eoilienne du Bois Drouet pour la réalisation d'un parc de trois éoiliennes sur la commune de BELLENGREVILLE.

Communes concernées par le rayon d'affichage de 6 km :

Argences	Banneville-la-Campagne	Bourguébus	Cagny
Cauvicourt	Castine-en-Plaine	Cintheaux	Cornelles-le-Royal
Démouville	Emiéville	Giberville	Grètheville
Iffs	Janville	Le Castellet	Mondeville
Saint-Martin-de-Fontenay	Saint-Pair	Saint-Pierre-du-Jonquet	Saint-Sylvain
Sollers	Sannerville	Valambray	Vimont

Le dossier d'enquête publique comprenant les pièces de procédures relatives à cette enquête publique dont la demande d'autorisation environnementale, l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse de l'exploitant sont déposés et mis à disposition du public pendant la durée de l'enquête :

- Sur le site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/55559>
- Aux lieux suivants :

MAIRIE DE BELLENGREVILLE

10 Rue Léonard Gille, 14370 Bellengreville

Téléphone : 02 31 23 68 38

Courriel : contact@mairie-bellengreville.fr

Site internet : <https://www.mairie-bellengreville.fr>

- lundi : de 09h30 à 12h00

- mardi, mercredi, jeudi, vendredi : de 09h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h15

MAIRIE DE MOULT-CHICHEBOVILLE

6 rue Pierre-Cingal, 14370 Moutt-Chicheboville.

Téléphone : 02 31 27 94 30

Courriel : contact@mairie-mc.fr

Site internet : <https://www.mouttchicheboville.fr>

- lundi : de 16h00 à 18h00

- mardi, mercredi, jeudi : de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

- vendredi : de 10h30 à 12h00 et de 16h00 à 18h00

- samedi : de 10h00 à 12h00

MAIRIE DE FRENOUVILLE

17 rue de la Libération, 14630 Frénuville.

Téléphone : 02 31 23 43 31

Courriel : secretariat-general@frenouville.com

Site internet : <https://www.frenouville.fr>

- lundi : de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

- mardi, jeudi et vendredi : de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

- mercredi : de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

• Sur un poste informatique mis à disposition du public à la préfecture du Calvados (bureau de l'environnement et de l'aménagement) aux heures d'ouverture du public (du lundi au vendredi, de 08h30 à 12h30).

Les observations et propositions du public pourront être déposées :

- Sur le registre disponible à la mairie de Bellengreville, siège de l'enquête, aux heures d'ouverture énoncées ci-dessus ;

- Sur les registres disponibles aux mairies de Moutt-Chicheboville et Frénuville ;

- Par voie postale au commissaire enquêteur à la mairie de Bellengreville, siège de l'enquête ;

- À l'adresse mail suivante : pref-enquete-icpe@calvados.gouv.fr

- Sur le site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/55559>

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur sont consultables aux mairies de Bellengreville, Moutt-Chicheboville et Frénuville. Les observations et propositions du public transmises par voie électronique sont consultables sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/55559>. Elles sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande, pendant toute la durée de l'enquête. **Des informations sur le dossier** peuvent être demandées auprès de la société VENSOLAIR (porteur du projet) – M. Benoît LOQUET par téléphone au 06 33 64 71 25 ou par mail à l'adresse : b.loquet@vensolair.fr

M. Alain MANSILLON, cadre bancaire à la retraite, M. Jean COULON, inspecteur départemental des impôts à la retraite et M. Michel BAR, agriculteur à la retraite, désignés en qualité de membres de la commission d'enquête par le tribunal administratif de CAEN, dont M. MANSILLON est le Président, se tiendront à la disposition du public en mairies de :

	Le lundi 23 septembre 2024	De 10h00 à 12h00 (ouverture)
Bellengreville	Le mardi 1 ^{er} octobre 2024	De 10h00 à 12h00
	Le vendredi 18 octobre 2024	De 15h00 à 17h00
	Le jeudi 24 octobre 2024	De 15h00 à 17h00 (clôture)
	Le samedi 12 octobre 2024	De 10h00 à 12h00
Moutt-Chicheboville	Le samedi 19 octobre 2024	De 10h00 à 12h00
	Le mercredi 25 septembre 2024	De 15h00 à 17h00
	Le mardi 08 octobre 2024	De 10h00 à 12h00
Frénuville	Le lundi 23 septembre 2024	De 10h00 à 12h00 (ouverture)
	Le mardi 1 ^{er} octobre 2024	De 10h00 à 12h00
	Le vendredi 18 octobre 2024	De 15h00 à 17h00
	Le jeudi 24 octobre 2024	De 15h00 à 17h00 (clôture)

Une copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête sera adressée, dès réception, au responsable du projet. Ledit rapport sera mis à la disposition du public dans les mairies de Bellengreville, Moutt-Chicheboville et Frénuville ainsi qu'à la préfecture du Calvados (bureau de l'environnement et de l'aménagement) pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions seront publiés sur le site internet des services de l'Etat dans le Calvados pendant un an.

A l'issue de l'enquête publique, M. le Préfet statuera par arrêté préfectoral de refus ou d'autorisation sur la demande d'autorisation environnementale, éventuellement assorti de prescriptions.

NE PAS RECOUVRIR AVANT LE JEUDI 24 OCTOBRE 2024 À 17H00

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,
Stéphane SINAGOGA